

Le 7 février 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-035

Numérique

Numériparc
27 rue Lucien Langénieux
Commune de Roanne

Bail commercial
du 15 février 2023 au 14 février 2032 inclus
avec la société EVOLUTIO

Certifié exécutoire	20 FEV. 2023
Reçu en préfecture	17 FEV. 2023
Publié	20 FEV. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et la compétence facultative « numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au catalogue des tarifs 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire du Numériparc situé 27 rue Langénieux à Roanne, dont certains espaces de ce bâtiment, et notamment des bureaux, sont loués à des entreprises ;

Considérant que la société EVOLUTIO, ayant son siège 864 Chemin de la Doux 42750 Saint-Denis-de-Cabanne a sollicité Roannais Agglomération, afin de bénéficier de l'occupation d'un bureau au Numériparc ;

Considérant qu'un bail commercial est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de ce bureau avec la société EVOLUTIO ;

DECIDE

- D'approuver le bail commercial avec la société EVOLUTIO, ayant son siège social 864 Chemin de la Doux 42750 Saint-Denis-de-Cabanne ;
- De préciser que le bail commercial concerne l'occupation du bureau n°GP 8-4 d'une surface de 28.93 m², situé dans l'enceinte du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;
- De dire que l'occupation du bureau est consentie exclusivement pour les activités de conseil, formation et accompagnement en stratégie et organisation auprès des entreprises et des collectivités ;
- De préciser que ce bail commercial prend effet le 15 février 2023 et se termine le 14 février 2032 inclus ;
- D'indiquer que le loyer du bureau et le prix des services sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

